

L'Indépendant

Abonnements } Dordogne..... Un an 40 fr.
Autres départements. 55 fr.

Directeur-Administrateur
Robert TAILLANDIER

Telephone 5
C. G. P. Limoges 267.19

Annonces classées... la l. 4 fr. Annonces judiciaires. la l. 5 fr.
Chronique locale..... » 5 fr. — commerciales » 3 50

Danger à conjurer

Il ne faut pas craindre d'attacher trop d'importance à la question du terrorisme.

Le Gouvernement vient de prendre des mesures spéciales pour le réprimer, et nous avons à attendre que ces mesures justement sévères portent leur fruit. Mais nous devons encore réfléchir au danger où toute la nation est exposée du fait du développement des actes terroristes.

Ce ne sont pas seulement les victimes du terrorisme qui doivent être secourues par l'opinion publique. Ce sont les conséquences des actes criminels qui doivent être prévenues. Ces conséquences, comment ne les discernerait-on pas quand on évoque les faits antérieurs ?

Toutes les époques troublées ont vu le terrorisme aggraver le sort des sociétés malaisées. Et toujours, avant de devenir une sorte de système généralisé, il avait commencé en se manifestant par des entreprises isolées. Dans une population dont les habitudes ont été bouleversées par la guerre, il faut toujours craindre que les mauvais arrivent à désunir, à subjuger, à exploiter les bons.

Les vrais Français — ceux qui ont souci du présent, mais aussi de l'avenir, ceux qui se préoccupent du sort qu'auront leurs enfants dans la France de demain — doivent bien se représenter les périls où nous exposent les attentats qui ont été récemment commis contre des employés de mairie, contre des gendarmes, contre de modestes agents chargés de maintenir l'ordre, contre de simples citoyens.

Ce ne serait pas seulement une révolution qui se généraliserait si les terroristes n'étaient point promptement châtiés et surtout empêchés de commettre leurs méfaits, ce serait un carnage. Toute apparence d'autorité deviendrait même inutile ; l'anarchie, en fait, serait maîtresse et permettrait la perpétuation continue des vols et des meurtres.

Elle serait telle, cette

L'armée allemande ne sera pas battue...

affirme M. Pierre Laval — à la presse

...Mais l'illusion de la défaite de l'Allemagne peut engendrer pour notre pays une crise mortelle.

Paris, 5 juillet.

Le Petit Parisien publie des déclarations que le président Laval a faites à Vichy, au cours d'une réunion de journalistes de province et que le correspondant particulier du journal parisien a été autorisé à rapporter :

Les motifs d'anxiété du chef du gouvernement

J'ai toujours devant les yeux, a dit M. Pierre Laval, la perspective des drames qui peuvent encore se produire. Je suis d'abord préoccupé du mal que la France peut encore se faire.

Il y a beaucoup de Français qui croient que nous serons sauvés par l'Amérique, par l'Angleterre et, de surcroît, par Giraud et de Gaulle. Ils le croyaient hier, ils le croient encore aujourd'hui. Ils trouvent même que les événements ne vont pas assez vite. Je n'ai pas ces illusions.

L'armée allemande ne sera pas battue.

L'Europe ne sera pas vaincue par les armées qui viennent d'ailleurs. Une fois pour toutes, mettez-vous bien cela dans la tête.

Seulement, cette illusion de la défaite allemande que partagent tant de Français, peut engendrer pour notre pays une crise mortelle.

L'illusion américanophile génératrice de toutes les folles.

Je suppose que demain, poursuit le président, — ce demain viendra ou alors ce serait la carence du pouvoir offensif des armées alliées — je suppose donc que demain, les armées américaine et anglaise

anarchie, qu'il n'y aurait même plus aucun chef chez les terroristes, car, sans doute, finiraient-ils par s'exterminer les uns les autres, comme on l'a toujours vu dans le passé ; mais ce ne serait pas avant d'avoir supprimé tous les gens honnêtes et sages qui se seraient refusés à les imiter.

Craignons le terrorisme. Sa crainte doit être vraiment, pour trop de Français égarés par des sentiments d'inspiration généreuse peut-être, mais faux, mais trompeurs, le commencement de la sagesse.

I.

attaquent l'Europe sur un point ou sur plusieurs points, ce qui est vraisemblable.

Deux attitudes sont possibles pour les défenseurs de l'Europe : ou bien laisser les armées américaine et anglaise s'installer, ici ou là, sur une portion de territoire.

J'ai presque tendance à croire que c'est cette dernière hypothèse qui serait la plus dangereuse pour nous, car, le jour où les Américains et les Anglais auront abordé sur un point quelconque de l'Europe, l'enthousiasme de certains peut être générateur de toutes les folies.

Mais tenez pour assuré que les Américains et les Anglais seront finalement rejetés sur les côtes et qu'ils subiront l'échec.

Si, entre temps, les Français ont commis des actes tels qu'ils aient rendu impossible, moralement ou politiquement, un accord entre la France et l'Allemagne, alors nous aurons, cette fois, définitivement perdu la guerre.

Si, à la faveur d'une tentative de débarquement anglo-américain, éclataient en France je ne sais quelles guérillas, si les attentats se multipliaient, les Français qui participeraient à cette guerre d'un esprit nouveau crucifieraient la France.

Et je crains bien, alors, de ne plus pouvoir vous défendre.

Moi, dit-il, je tiendrai jusqu'au bout, jusqu'au bout de mes moyens. Je ne suis pas un surhomme, mais j'ai la volonté d'aller jusqu'au bout de mon effort, de mon effort total.

Les voix cruelles de l'opinion

On dit : « Laval est impopulaire ». C'est vrai. Ça ne me chagrine pas outre mesure. C'est triste. Pas pour moi, car mon action n'est inspirée que par le souci que j'ai de protéger notre pays et par le sens des réalités, telles que je suis à même de les percevoir.

Je le sais, beaucoup de Français sont anti-anglais, anti-américains, anti-allemands, antigouvernementaux et anti-Laval... Les mêmes, d'ailleurs, par une singulière contradiction, ne voudraient pas que je sois là, mais ils veulent quand même que je reste... pour me le reprocher.

Malgré les bombardements la victoire ne viendra pas du ciel.

M. Laval évoque la honteuse trahison des parjures et les bombardements qui meurtrissent nos foyers :

Ils ne peuvent être que des fous, ceux qui se réjouissent lorsque les fortresses volantes jettent des bombes sur nos cités. Je ne crois pas pourtant qu'un seul Français ait à se féliciter de l'anéantissement du Creusot. On a fait du Creusot, en une fois, ce qu'on avait fait en quatre fois de Lorient.

La destruction se généralisera. D'autres villes seront frappées, d'autres Français mourront, d'autres ruines s'accumuleront. Mais la victoire ne viendra pas par le ciel.

On ne gagne pas une bataille par les airs. On peut gêner l'ennemi, mais si je pouvais dire ce que représente comme diminution de potentiel pour l'Allemagne l'effet des bombardements, vous verriez qu'il est infime.

Si l'Amérique et l'Angleterre ne peuvent pas avoir raison de l'armée allemande, cela pose des problèmes.

Le plus haut d'abord, celui de la paix.

Moi j'en parle, dit-il, et pas seulement ici, où c'est facile. Mais j'en parle ailleurs, quand j'en ai l'occasion et je dis comment je l'imagine, pour mon pays et pour l'Europe.

On voudrait me faire enlever une pièce maîtresse : notre vieille administration.

On a dit : « Laval, il ne représente pas grand chose. Il ne représente aucun parti. Il devrait s'élargir à droite ».

On ne sait pas exactement où elle est, la droite. On dit aussi : « Il devrait s'élargir à gauche ». On ne sait pas bien non plus où se trouve la gauche.

Les uns me disent : « Changez vos préfets ». Les autres : « Remplacez votre police ». Ceux qui m'écrivent ou qui me parlent sont pleins d'idées. Ils ont de l'élan, de l'enthousiasme. Mais je pense que la France en ce moment-ci peut être comparée à une vieille maison de bois, vieille, très vieille qui a défié les siècles. Si vous vous avisez d'enlever une pièce maîtresse, tout s'écroule... Et on voudrait me faire enlever la pièce maîtresse, notre vieille administration. Vous savez ce qu'elle représente. Elle n'est peut-être pas très moderne. Elle est traditionnelle. Mais elle représente la continuité de la France.

Je sais qu'une révolution est indispensable. Je veux la faire. Elle se fait un peu tous les jours. J'en ai accompli le premier acte le 10 juillet 1940. Mais elle ne s'accomplira pleinement que quand nous serons pleinement libres.

La honteuse trahison des parjures

Le chef du gouvernement parle maintenant de la dissidence :

Les Américains se sont emparés de l'Afrique par la trahison honteuse, je dis honteuse, parce qu'hypocrite, de Français qui ont camouflé leur parjure sous l'apparence du patriotisme. Etre hypocrite n'est pas français.

Ils ont livré l'Afrique. D'autres chefs nous ont pris des armes ici et là. Ils en ont regu par parachutage. Ce dérèglement des esprits a gagné trop de sphères. On voit parfois l'alliance du communisme et de la religion. On voit des réactionnaires exaltés pactiser avec des radicaux, des francs-maçons. Et tous sont convaincus qu'ils défendent la France. Eh bien ! moi qui vis au centre de tout ce drame — et comme je le vis, et comme il est dur à vivre... — je vous répète que l'Amérique, alliée de l'Angleterre et des gaullistes, n'aura pas raison de l'Allemagne.

L'Europe est invincible sur le plan militaire.

De nouvelles défaillances seraient irréparables

Je dis parfois de ces choses qui font l'effet d'un acide sur les épidermes sensibles. Mais peut-être n'avons-nous plus beaucoup de temps pour nous accorder des transitions moins rudes. Et c'est, en tout cas, mon devoir de parler clair.

Comprendra-t-on à temps que des défaillances nouvelles seraient irréparables ? Les Allemands sont forts et une chose est certaine : c'est qu'ils savent faire la guerre. J'ai la conviction que l'Allemagne, qui ne se vante pas, travaille et qu'elle rendra durement les coups. Comme le Maréchal, je ne voudrais pas que la France devint un nouveau champ de bataille un champ de ruines. Je voudrais que nous soyons assez nombreux, vivants, pour voir ressusciter notre pays.

Mais ce n'est pas commode. Il faudra beaucoup d'intelligence au peuple français pour ne pas s'attirer des remords sévères, car des lendemains cruels puniraient l'entraînement d'un jour.

La permanence de la nation

Le chef du gouvernement revient sur cette idée de permanence, y associant l'autorité de sa longue expérience d'homme d'Etat :

J'ai été déjà au gouvernement. Les Français ont déjà lu mon nom dans vos journaux : « Laval, président du Conseil ; Laval, ministre des affaires étrangères ». Eh bien si j'assure à l'intérieur la continuité de la France, j'ai le souci et le devoir, dans la plus rude épreuve que nous allons traverser, d'être encore là pour la défendre.

Les Français ne sont pas tellement fous. Vous aurez ici ou là de l'incompréhension, des résistances, voire des trahisons. Mais la direction sera solide. Les égarés seront remis dans le droit chemin. Chaque fois que les circonstances l'exigeront, je frapperai.

Au rythme d'une vie paysanne

Voyez-vous, dit M. Laval, je reviens presque chaque soir dans mon village. Je me replonge dans la solide et belle campagne de ma province. Je parle aux cultivateurs, aux amis que je rencontre, à ces hommes de

la terre au jugement si sûr. Je m'enquiers de la moisson, de la rentrée des foins.

Chaque fois termine-il, c'est un paysan tout neuf qui revient de Chateaudon à Vichy, au siège du Gouvernement, avec l'unique pensée que c'est un paysan français qui vient défendre son pays.

Devant nous, conclut le collaborateur du « Petit Parisien », en ces heures très graves que nous vivons et que nous allons vivre, Pierre Laval avait fixé le seul problème, celui des semaines à venir où toutes les chances de la France, peut-être, seront remises en question et pendant lesquelles il veut éviter aux Français de se trouver, une fois de plus, trop lourdement...

Loterie Nationale

Voici les résultats du tirage de la 16^e tranche 1943 de la Loterie Nationale :

Série A	GAGNANTS	Série B
gagnent CINQ millions	Tous les billets terminés par 252 897	gagnent UN million
UN million	534.301 282.396 500.039 603.009	500.000
500.000	117.721 530.503 083.836 262.258 553.238 256.229 725.899 144.610	125.000
100.000	043.491 577.981 594.571 462.702 160.083 451.684 221.215 142.475 351.425 419.445 109.506 282.606 066.736 431.166 438.746 140.289	100.000
50.000	94.143 43.115 21.685 93.506	75.000
25.000	08.582 07.363 42.284 84.805 94.377	50.000
8.000	7.295	40.000
5.000	7.416	25.000
2.000	3.142	15.000
1.000	9.227 2.438	10.000
500	648	1.000
330	40	350
220	2	220
110	9	110

Le n° 168 270 série B a gagné 40.000 fr. au précédent pré-tirage, tandis que tous les numéros se terminant par 128 dans la série A ont gagné 400 francs. Prochain tirage : 14 juillet.

ACHAT VENTE ÉCHANGE **MEUBLES ANCIENS ET MODERNES**

Maison V^o GOT
E. BENOIST Gendre, Successeur
11, rue Moussat-Sully, BERGERAC
Location Téléphone 652

Série d'arrestations

Le 28 juin dernier, M. Henri Chadourne, 36 ans, métayer de M. de Boutray, à la Nauve, commune de Creyssel, avait moissonné un champ de blé, mais il constata, un peu plus tard, que des gerbes avaient disparu ; il exerça une surveillance pendant la nuit du 29 au 30 juin et surprit un homme qui emportait une gerbe. M. Chadourne le suivit et interpella l'inconnu au moment où ce dernier arrivait à l'un des cantonnements de Creyssel où il demeure.

Le métayer en informa M. de Boutray qui téléphona aussitôt à la gendarmerie de Bergerac. Celui-ci ouvrit une enquête, et procéda à l'interrogatoire de Eugène Rimeringer, 28 ans, surveillant de prison à Bergerac, originaire de Metz. Rimeringer reconnut que dans la nuit du 29 au 30 juin, en revenant de Bergerac à bicyclette, et passant devant le champ de blé, il avait pris sur le talus une gerbe pour en faire du café.

Détérioré au parquet le 1^{er} juillet, le surveillant fut placé sous mandat de dépôt par M. le Procureur de la République ; dans son audience du même jour, le tribunal confirma le mandat de dépôt.

Le 3 juillet, la gendarmerie de Lalinde défera au parquet le nommé Jacques Marcel, 26 ans, originaire de Joigny (Yonne), métayer de Mme Marty Louise épouse Queille, 60 ans, cultivatrice au Roc, commune de Lanquais, arrêté pour vol de vin au préjudice de ladite dame.

Le métayer fut placé sous mandat de dépôt.

Le 19 juin, le nommé Jean-Albert Deloros, 50 ans, bûcheron à Court, commune de Saint-Georges-de-Monclard, originaire de Ginestet, se présenta à la boulangerie Bournizel, à Lamonzie-Moncastruc, et demanda un pain de cinq kilos pour le compte de M. Doucet, tonnelier à Monclard.

M. Bournizel acquiesça à la demande. Or, deux jours plus tard, M. Doucet se présenta lui-même à la boulangerie pour prendre livraison d'un pain du même poids de cinq kilos, mais il ne put obtenir satisfaction, l'explication lui en fut donnée, et il fut privé de pain pour la fin du mois.

Sur plainte, la gendarmerie de Bergerac procéda à une enquête, appréhenda Deloros et le transféra au parquet le 3 juillet.

Dans son audience des flagrants délits, le tribunal le condamna à 8 jours de prison.

Le 5 juillet, furent déterés au parquet et placés sous mandat de dépôt par M. le Procureur de la République :

Henriette Esquièrre épouse Ramondou, 33 ans, journalière à Lolme, originaire de Saux (Lot), arrêtée par la gendarmerie d'Issigeac pour vol d'argent.

Robert Gagne, 39 ans, domestique agricole à Mandacou, originaire de Bergerac, également arrêté par la gendarmerie d'Issigeac pour vols divers.

Gustave Caquart, 35 ans, manoeuvre à Creyssel, originaire de Boehamp (Mourthe-et-Moselle), arrêté par M. le commissaire de police pour outrages à agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions.

Jules Gy, 43 ans, ouvrier agricole, sans domicile fixe, arrêté par la gendarmerie de Laforce pour vols divers.

Et Nguyen Van Guyen, 31 ans, manoeuvre indochinois à Bergerac, arrêté par M. le commissaire de police pour coups et blessures graves.

Les cinq sus-nommés comparurent le même jour devant le tribu-

nal siégeant en audience des flagrants délits.

La femme Ramondou, Caquart et l'Indochinois, Nguyen Van Guyen virent confirmer le mandat de dépôt décerné contre eux.

Robert Gagne fut frappé de trois mois et un jour de prison.

Jules Gy s'entendit condamner à deux mois de prison et 60 francs d'amende.

Le 7 juillet, M. le Procureur de la République plaça sous mandat de dépôt Gilbert Barden, 36 ans, domestique agricole à Montcairet, arrêté par la gendarmerie de Vélaines pour vol de cinq canards.

Si le petit oiseau avait gagné A LA LOTERIE NATIONALE il aurait acheté...

un appareil photographique!

Chronique Locale

Aux décorateurs

Avec le courage de ceux qui assésaient dans le dos, quelques décorateurs ont jugé utile de placer sur les murs de notre imprimerie deux lettres FM et plusieurs points.

Nous ne nous en plaignons pas, mais qu'ils soient assez aimables, la prochaine fois, de choisir pour ce travail un peintre de talent.

R. T.

Mariage. — Nous apprenons avec beaucoup de plaisir le prochain mariage de Mlle Lucette Lapaquellerie, la gracieuse fille de M. et Mme Lapaquellerie, boucherie, rue La Botte, Bergerac, avec M. Pierre Bertant, ingénieur des Arts et Métiers, de Rouen, ex-joueur de l'équipe première des Enfants de France.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée en l'église Notre-Dame de Bergerac, le mardi 20 juillet prochain, à 11 heures du matin.

Tous nos compliments aux parents et nos meilleurs vœux accompagnent les futurs époux.

Fiançailles. — Nous apprenons avec plaisir les fiançailles de Mlle Michèle du Sentre, fille de M. le docteur du Sentre, maire de Bergerac, et de Madame, avec M. Georges Segrette, industriel à Toulouze.

Nous exprimons nos vœux sincères aux fiancés et prions les deux familles d'agréer nos meilleurs compliments.

Au marché. — Le marché du 3 juillet fut animé, grâce à un apport important de pommes de terre nouvelles dont la distribution fut fort bien assurée, sous la surveillance du service de police.

Si tout n'est pas parfait en ce domaine, on a cependant le devoir d'être juste et reconnaître que de louables et incessants efforts sont accomplis afin de donner satisfaction à la population dans la mesure du possible.

An reste, le Conseil municipal a été unanime pour adresser tous ses remerciements à M. le docteur du Sentre, maire de Bergerac ; à M. Callard, sous-préfet, et à M. Brisseau, adjoint, pour l'action personnelle qu'ils déploient dans le but de ravitailler la population.

Pharmacies de service. — Demain dimanche, pharmacie Arras, boulevard Montaigne.

Mercredi, 14 juillet, pharmacie Grandjean, rue Sainte-Catherine.

Légion Française des combattants. — Les membres de la Légion Française des Combattants et des Volontaires de la Révolution Nationale, sont informés que les nouvelles cartes sont établies, et peuvent être retirées, dès maintenant à la permanence de la Légion, tous les jours ouvrables de 14 heures à 19 heures (2^eme avie).

Défense Passive. — La Direction de la D. P. porte à nouveau à la connaissance de la population bergéroise les emplacements des postes de secours installés en cas d'alerte aérienne et dont chacun doit bien connaître les emplacements et les accès.

Poste n° 1 — La Madeleine. Ecole des filles.

Poste n° 2 — Collège de garçons. Entrée, salle de gymnastique, rue des Pépinières.

Poste n° 3 — Rue Merline, centre A D P.

Poste n° 4 — 29, avenue de Verdun. Dispensaire.

Poste n° 5 — St-Jacques. Salle du cinéma.

Poste n° 6 — Caserne Davoust.

Poste n° 7 — Hôpital mixte.

Le personnel de la D. P. urbaine non encore pourvu d'un masque à gaz, est invité à se présenter à la Mairie (bureau de la D. P. 1^{er} étage), où il lui en sera remis un à sa taille contre émargement.

Tous les chefs et sous-chefs de la D. P. (Secteurs, Iote, A. D. P., Mille, Anciens des Chantiers, Equipe de déblaiement de la ville, Service de santé, etc.), sont invités à se réunir le samedi 10 juillet, à 20 heures 45, à la Mairie, salle du Conseil municipal. Présence indispensable.

Objet : Etude du prochain exercice de Défense Passive.

Il ne sera pas envoyé de convocation personnelle. La présente note en tiendra lieu.

Flagrants délits. — Dans son audience des flagrants délits du 30 juin, le tribunal confirma le mandat de dépôt décerné par M. le Procureur de la République contre Emilio Bonesi, 49 ans, maçon à Bergerac, arrêté par la gendarmerie pour vols divers commis au préjudice de M. Raymond Desplanches, propriétaire à Gonyne, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro.

Pour recel, les époux Perpillou, domestiques agricoles, furent laissés en liberté provisoire.

— A l'audience du 3 juillet, le tribunal condamna à un mois de prison avec sursis et 300 fr. d'amende, le nommé Joseph Gineani, 48 ans, ouvrier agricole, sans domicile fixe, pour défaut de renouvellement de carte d'identité d'étranger.

On a volé. — Trois oisons et sept canotons, le 29 juin, au préjudice de Mme Delmarès, née Reine Vergnac, 21 ans, cultivatrice à la Roque, commune de Trémolat.

Le 30 juin, une poule estimée 80 fr., appartenant à Mme veuve Foucaud née Lucie Malmouster, 34 ans, cultivatrice à la Béarnaise, commune de Laforce.

Monsieur FRÉGNIOU Albin, demeurant à La Vergnassade, prévient le public qu'il ne répond plus, depuis le samedi 3 juillet, des dettes contractées par sa femme Manuela DE VALLÉE.

Vol de numéraire. — Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Bergerac, au sujet du vol d'une somme de 4 400 fr. qui aurait été commis au préjudice de M. Henri Lareigne, 53 ans, cultivateur à Perrier, commune de Maurens.

Prière à la personne à qui on aurait remis par erreur mercredi 30 juin, à la mairie de Bergerac, un carnet alimentant et qui aurait fait part de sa trouvaille à plusieurs personnes, de renvoyer d'urgence contre forte récompense à M. Vosilnasky, chez M. Roche, route de Castillonès, Bergerac.

Trouvailles. — Il a été trouvé une paire de lunettes par Naumille, 14, place Clairat. Une certaine somme par Grandcamp, à Lembras. Une serviette tissée avec laine par M. Peyrot, 49, avenue de la République, restaurant du Cabaret. Une somme assez importante Mme Lafond, 20, rue Valentin. Une chaîne métal doré médaille par Mlle Nadia Tardieu, faubourg de la Madeleine. Déclarations ont été faites au commissariat de police, bureau épaves.

Les Cours Universitaires
Cours privés par correspondance Préparation locale individuelle directs par professeurs licenciés agrégés au baccalauréat, aux vêts etc.
Notices Imprimerie RIBES, rue toine Gaudou, Périgueux, et Librairie AMBLARD, Bergerac.

Retraités cheminote. — Réunion annuelle du groupe de Bergerac de la fédération nationale Retraités des chemins de fer. lieu le dimanche 11 juillet prochain à la salle du Conseil Municipal Bergerac, à 14 heures.
Tous les retraités sont priés d'assister.

Caisse d'Épargne de Bergerac
Boulevard Maine de Biran
Résultats du mois de juin 1943
Placements..... 1.830.270
Remboursements..... 438.710
Excédent des placements..... 1.391.560

L'Association des femmes de Prisonniers informe personnes qui n'ont pas communiqué leur colis, que le dernier jour de pédition est fixé au jeudi 15 juillet.

Avis aux réfugiés. — Réfugiés de l'Est et les autres arrivés depuis le 1^{er} janvier qui désirent obtenir des meubles, des ustensiles de cuisine et certains articles de quincaillerie sont priés de se renseigner, d'urgence, au bureau des réfugiés sur les conditions de cession et de distribution.

Transports Automobiles
13, rue des Carmes
(Place du Jardin Public)
Téléphone 523

Prestations aux autorités allemandes d'opérations
Le Maire de la ville de Bergerac Officier de la Légion d'honneur rappelle à ses administrés qu'une prestation ne peut être exigée par les ressortissants des territoires allemands d'opérations sans ordre écrit de la Mairie ou autorisation de l'employé, chargé relations franco-allemandes.

Les factures devront être adressées au bureau du Service des taxes de la Mairie, 3^e étage, et présentées de la façon suivante :

- 1^o pour les sommes inférieures à 500 fr. en 4 exemplaires sur papier libre avec en-tête et signature ;
- 2^o pour les sommes comprises entre 500 fr. et 10.000 fr., en 5 exemplaires dont un sur timbre-vermillon ;
- Les bons de réquisition doivent être joints aux factures.
- A la livraison, exiger des autorités Allemandes, sur le bon de réquisition lui-même.

Avis aux laitiers. — Les dates de tournée de juillet devront être retirées à la mairie, bureau des épaves, avant le 19 inclus dernier délai.

Pour tous vos ordres de placement et placements de capitaux, adressez-vous à M. DELBOIS, correspondant d'agents de la Mairie, 132, rue Neuve, Tél. 24. Courtages officiels sur tous marchés financiers. Agence générale du groupe des « Séquanais »

LES SPORTS

DANS L'ARRONDISSEMENT

EYRENVILLE

La mort de Gaston COULANGE

Ancien Maire d'Eyrenville

Conseiller Général du canton d'Issigeac

La fin de Gaston Coulangue, dont nous avons apprécié ici même le mérite, a produit dans Eyrenville, dans le canton d'Issigeac, une étonnante sensation. M. M. Bels, sénateur, Fraigneau, maire d'Issigeac, François Delpit, maire de Bonnaguères, Martinaud, maire de Saint-Perdoux, Galibert, président de la Légion, le docteur Mary se joignaient au cortège recueilli des parents et des amis du cher mort, venus nombreux lui apporter le dernier hommage de leur affection attristée. M. Paul Védrius, maire d'Eyrenville, traduit en toute simplicité, l'émotion générale, et dans une langue heureuse, mit en relief la vie active de Gaston Coulangue, qui savait se rendre utile avec une souriante courtoisie pour toutes les familles, sans distinction d'origines.

A l'hommage de M. Paul Védrius, nous joignons le nôtre, utilisons cette dure circonstance pour nous rappeler l'activité pertinente de Gaston Coulangue, qui s'exerçait sous toutes les formes. Le bien, il le faisait avec tact et discrétion. L'homme de bien se doublait en lui d'un travailleur expert qui connaît son métier et le fait avec goût parce qu'il l'aime. Et c'est là ce qui nous fait regretter l'homme et l'ouvrier, l'homme qui marche droit dans la vie comme une épée, l'ouvrier d'élite, l'artiste qui s'attache à son œuvre, l'ouvrier pétri dans l'homme, qui considère que pas un effort n'est perdu, même le plus humble, dans les grands résumés qui agitent la pauvre humanité.

A Madame Coulangue, à sa famille, nous présentons ici, à notre tour, l'hommage de notre respectueuse affection, un souvenir ému de notre fidèle ami.

REMERCIEMENTS

Mme Coulangue, les familles Coulangue, Dert, Boucher et Roussely, adressent leurs remerciements aux personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie à l'occasion du décès de

Monsieur Gaston COULANGE

Ancien Maire d'Eyrenville
Conseiller Général

BEAUMONT

Kermesse scout. — Avant de regagner Bordeaux, la 3ème section scout de cette ville, qui campe à Sainte-Croix-de-Beaumont, donnera la veille de son départ, le dimanche 18 juillet (après-midi), une kermesse dans la propriété de Pont Roudier, mise à sa disposition.

LALINDE

Grand gala lyrique. — Le Centre d'entraide des Prisonniers de Lalinde, nous informe qu'il organise un grand gala lyrique, au profit du Collis du Prisonnier, le dimanche 18 juillet, à 14 h. 30 précises. Au programme, le chef d'œuvre de Robert Planquette : *Les Cloches de Corneville*.

L'ouvrage distribué de main de maître, comprendra des artistes des Théâtres de Bordeaux, la divette d'opérette Line Georges, l'excellent baryton Dunoyer dans le rôle du Marquis, le délicieux ténor Marc Nyser sera Grencheux, les comiques Max Bertin, Géo Derval, Robert Randa, enfin le parfait comédien Charles Chabert, tiendra le rôle de Gaspard. Chœurs et orchestre sous la direction de M. Tony Marcel.

Cette représentation aura lieu dans le cadre de plein air du Parc de Montaigne, entrée face à la gare. Il sera prudent de louer ses places, à la Permanence du Centre d'entraide, jeudi 15 juillet de 12 à 17 heures, vendredi et samedi de 17 à 19 heures.

REMERCIEMENTS

M. Robert Souzmaigne et ses enfants; M. et Mme Bernard Souzmaigne et ses enfants, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur Edmond SOUBZMAIGNE

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Alignement de la rue du Torrent. — Enquête Administrative. — Le Maire de Bergerac porte à la connaissance de ses administrés, qu'une enquête administrative est ouverte sur le projet de plan d'alignement de la rue du Torrent à Bergerac.

Les pièces du projet envisagé seront déposées à la mairie, bureau n° 1, 1^{er} étage, pendant 10 jours consécutifs, du 12 juillet au 21 juillet 1943 inclusivement à la disposition du public.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur recevra à la mairie, même bureau, pendant 3 jours consécutifs, c'est-à-dire les 22, 23 et 24 juillet 1943, de 9 h. à 11 h., les déclarations des intéressés.

Milice Française. — Pendant la période de ce délai, les heures d'ouverture de la permanence de la Milice Française, Place Doublet à Bergerac, sont ainsi qu'il suit : Tous les jours, sauf le lundi, de 18 à 19 heures, le samedi, de 15 à 19 heures.

Note du Commissaire de Police. — De nombreuses infractions aux règlements de la Défense Passive sont encore relevées, malgré les contraventions établies et les avertissements nombreux. C'est ainsi que des fenêtres sont encore ouvertes et éclairées au maximum, que des camions, des automobiles et des bicyclettes circulent sans être pourvus d'un éclairage conforme aux prescriptions de la Défense Passive.

Le blackout le plus complet doit être observé et désormais toutes les infractions feront l'objet d'un procès-verbal et les sanctions seront portées au maximum.

Tournée de propagande sportive. — M. Néron, esigé du Commissariat Général aux Sports, présentera, les 15 juillet, en matinée à 14 h. 30 et en soirée à 20 h. 30, et 16 juillet en matinée à 14 h. 30, à la Salle des Ouvriers, quatre films destinés à vulgariser diverses techniques sportives, et montrer les avantages de la méthode natatoire.

Sont invités à assister à la projection de ces quatre films les élèves de tous les Etablissements scolaires, les membres de toutes les sociétés sportives, les Jeunes des Chantiers, les éléments de tous les groupements de jeunesse.

Ce spectacle, entièrement gratuit, débutera par une courte allocution bien sentie, à l'heure précise.

Mariages. — Le 5 juillet 1943 a été célébré à la mairie de Bergerac, le mariage de M. Roger Cottentin, Commissaire spécial, domicilié à Pérignac, avec Mademoiselle Ginette Gaudon, s. p., 53, avenue Pasteur, à Bergerac.

En fin de cérémonie, une collecte faite parmi les parents et invités, a produit la somme de 503 frs. 50, destinée aux pauvres de Bergerac et remise aux mains de l'Officier de l'Etat-Civil qui avait procédé au mariage.

Le même jour, a été également célébré l'union de M. Paul Solafer, Sous-Officier des troupes Coloniales, domicilié à Puget-sur-Argens (Var), avec Mademoiselle Pierrette Champaud, couturière, domiciliée rue Etienne Dolet, à Bergerac.

Une somme de 340 francs a été recueillie en faveur des malheureux. Nous adressons nos félicitations aux familles pour leur geste généreux et nos vœux les meilleurs aux jeunes époux.

Le 6 juillet a été célébré en la mairie de Bergerac, le mariage de M. Paul Hernandez, cultivateur, domicilié à Saint-Agne (Dordogne) avec Mlle Eugénie Laval, sténo-dactylographe, domiciliée à Bergerac, 28, rue Bourbarrand.

Une collecte a produit, pour les pauvres de notre ville, la somme de 297 francs.

Nous remercions ici les généreux donateurs et exprimons aux jeunes époux tous nos vœux de bonheur.

Récemment a été célébré le mariage de M. Lucien Fardel, négociant, domicilié rue Fénelon, avec Mlle Marcelle Rolander, domiciliée rue Waldock-Roussau.

Une collecte faite au cours de la cérémonie, en faveur des pauvres de Bergerac, s'est élevée à 300 fr.

Tous nos remerciements et nos meilleurs vœux de bonheur.

AVIRON

Les Bergeracois se couvrent de gloire aux régates nationales de Lyon

Sur les eaux calmes de la Saône se sont déroulées dimanche, les plus belles régates auxquelles il nous a été donné d'assister jusqu'à ce jour. 19 sociétés, 300 rameurs y prirent part.

Parmi les sociétés, nous notons le Cercle de l'Aviron de Lyon, l'Union Nautique de Villefranche, plusieurs clubs champions de France, ex-champions d'Europe.

L'organisation était parfaite. On doit louer les dirigeants pour le bon et courageux effort qu'ils ont fourni afin de permettre à des milliers de spectateurs, de suivre les évolutions d'hommes pratiquant le plus beau des sports, l'aviron. Bravo à Jean Crozet, l'incomparable président, à l'ami Demaison et à tous leurs collaborateurs.

Passons sur les différentes épreuves, et occupons-nous de la course à huit, à laquelle participait le S. N. de Bergerac.

La première course de cette épreuve comprenait l'Aviron Grenoblois, l'Aviron Vichyssois, l'Union Nautique de Lyon, le Cercle Nautique de Roanne. Le vainqueur, c'est-à-dire l'Union Nautique de Lyon, était qualifié pour disputer la finale, avec les huit de la sélection nationale qui comprenait : le Rowing-Club d'Aix-les-Bains, le Cercle de l'Aviron de Lyon, l'Aviron Romains et Peugeot et le Sport Nautique de Bergerac.

Les Bergeracois enlevèrent de haute lutte cette épreuve, se classant ainsi comme le meilleur « huit » de la zone sud.

Venant après la victoire remportée à Bordeaux, celle de Lyon ne fait que confirmer l'excellence de l'entraînement des rameurs de Bergerac.

Petit à petit, pas à pas, le S. N. B. va vers la gloire sportive.

Bergerac peut être fier, à juste titre, de cette société.

Nos rameurs se sont remis au travail. Pour eux la tâche devient de plus en plus difficile. Il faut préparer le championnat de France. Faisons confiance à Marchal et à ses hommes.

Pour le succès de Lyon, bravo à Moullier, Landat, Honoré, Lesfargues, Lafon, Vié, Marchal et Georgeval.

Le Président de la commission sportive et Gaston Marchal sont contents d'eux.

La revue de la Presse

Du journal *l'Effort* sous le titre : *Une belle victoire du « huit » de Bergerac qui s'affirme...*

Nous écrivions dans notre numéro de samedi, que les rameurs de Bergerac devaient fournir les grands vainqueurs de cette journée au cours de la course à huit nationale. Ces derniers ne nous ont pas opposé un démenti, mais au contraire, une confirmation.

Contre le Cercle de l'Aviron, Romains, Aix-les-Bains, et l'U. N. Lyon qualifiés de l'épreuve régionale, les rameurs de M. Taillandier nous ont donné une belle et grande victoire.

Paris en tête dès le début, et malgré les attaques successives de Romains, du « Cercle » et de « l'Union », Bergerac réussit, en effet, à augmenter son avance, ce qui lui permit de triompher avec près de deux longueurs d'avance sur Romains, et le « Cercle » dont on doit signaler les belles courses, après un bord à bord étonnant.

Il y a bien longtemps que nous n'avons assisté à pareille arrivée, s'exclamait avec ardeur un ancien champion réputé.

Bergerac, pour ce premier contact s'est affirmé le meilleur « huit » de la zone sud.

De *l'Auto* : « La plus belle course fut celle du « huit » seniors (1^{er} catégorie) magistralement enlevée par le S. N. de Bergerac qui se détacha aux

500 mètres pour gagner par une longueur et demie, en dépit des efforts de Romains et du cercle de l'Aviron de Lyon ».

Du Soir de Lyon :

On nous avait annoncé de grandes équipes : Bergerac, Toulouse, Legay et Agen. Comme on le verra plus loin, les 3 premières justifient leur titre; quant à la dernière, sa place de dernière dans son épreuve montre que le qualificatif lui convenait mal.

L'épreuve reine est toujours celle des 8 rameurs. Celle d'hier ne faillit pas à la règle et fut passionnante malgré la belle supériorité marquée par les hommes de Marchal : la Société Nautique de Bergerac 4 équipes avaient été retenues sur leurs performances antérieures : R. G. Aix-les-Bains, le Cercle de l'Aviron de Lyon, Bergerac et l'Aviron Romains et Peugeot. La 5^e, l'Union Nautique de Lyon dut auparavant arracher de haute lutte sa qualification en se défilant du C. N. Aix-les-Bains, Vichy et Roanne.

Comme nous l'avons dit, Bergerac l'emporta nettement, dans un style soutenu et superbe cependant que derrière les vainqueurs, Mâcon, le Cercle et l'Union se livraient un joli duel.

Le Petit Dauphinois écrit : « Comme dans toute réunion de l'aviron, la course à huit fut la plus intéressante de la manifestation. Bergerac entraîné par Marchal devait la gagner devant les Romains, après une lutte homérique ».

Lyon-Soir note : « Le huit seniors donna lieu à une très belle lutte, qui se termina à l'avantage de Bergerac devant Romains, le C. A. de Lyon, l'U. N. de Lyon et Aix-les-Bains ».

Du Nouvelliste : « La course principale, le « huit seniors », donna lieu du départ à l'arrivée à une belle lutte. La Société Nautique de Bergerac enleva magistralement la première place ».

La Dépêche de Toulouse : « Toulouse et Bergerac se distinguent aux régates de Lyon ».

Dans *Paris-Soir* sous le titre : *Aux régates nationales sur la Saône, à Lyon : Bergerac le « huit du jour » et Toulouse faciles vainqueurs*, l'envoyé spécial de ce journal, Jean Christian, écrit :

Bergerac en « huit », Toulouse en « deux », se sont hier sur la Saône montrés les meilleurs aux régates nationales de Lyon. Ainsi donc pour la première grande confrontation des rameurs de la zone sud, la région du Sud-Ouest pourtant faiblement représentée s'est magnifiquement comportée.

Bergerac — l'équipe du jour — n'eut aucune peine à triompher avec près de deux longueurs d'avance de l'Aviron Romains, du Cercle et de l'Union Nautique de Lyon et enfin d'Aix-les-Bains.

Paris en tête dès le départ, les rameurs de la Dordogne accablèrent peu à peu leur avance et ne furent plus inquiétés.

Le succès de Bergerac : Marchal

Le succès de Bergerac, c'est avant tout la présence de Marchal. L'ancien champion d'Europe s'est en effet depuis quelque temps fixé dans la cité et a pris en mains les intérêts du club. Il a voulu obtenir des succès — il a réussi. Indépendamment des victoires remportées dans d'autres courses, son « huit » n'a subi que deux défaites sur cinq épreuves auxquelles il a participé.

Nous venons de gagner notre premier galon, nous a déclaré Marchal. Nous espérons encore nous bien comporter en cours de saison et peut-être ensuite songer au titre national.

Nous n'ajoutons que quelques mots à cette revue de la presse : Par cette victoire, le S. N. de Bergerac s'est classé au rang des meilleures sociétés françaises. Que tous les ra-

meurs de ce club en prennent conscience, et continuent, la main dans la main, leur marche en avant pour le plus grand renom de notre cité.

Le vieux gabier.

à Villeneuve

Pendant que leurs camarades se couvrent de gloire à Lyon, le « quatre » seniors du S. N. B. : Abellan, Chaumont, Tournaire et Bort se classent premier aux régates de Villeneuve. Le « huit » termina second, derrière l'Aviron Agenais.

Nos « cadets » firent une course splendide en yole. Ils terminèrent seconds à vingt centimètres. Il y avait 6 partants. Bravo à tous.

ATHLÉTISME

Enfants de France Stella

Le Bergeracois LAVEYAN enlève le championnat du Limousin du saut à la perche (Juniors).

Dimanche dernier, à Limoges, avait lieu le championnat du Limousin d'athlétisme (comité du groupe 5 à 6 départements). Pas mal de Bergeracois avaient été qualifiés lors des championnats départementaux de Bergerac, le 20 Juin dernier. Seul le Bergeracois Lavéyan, des « Enfants de France Stella », a réussi à « lever le titre de champion du Limousin ». Toutes nos félicitations à ce jeune athlète qui, par son entraînement et la discipline qui le caractérise, a pu se classer parmi les champions régionaux; qu'il continue à persévérer et mette à profit les conseils de son entraîneur Vaitremez.

FOOTBALL

La section des « Enfants de France-Football Club », de Bergerac, prie tous ses membres actifs d'assister à la réunion générale qui aura lieu le lundi 13 juillet, à son siège, 3, rue St-Eprit, à 21 heures.

Tous les joueurs et sont invités pour prendre connaissance de certaines communications intéressant la saison 1943-44.

PING-PONG-CLUB

Le P. P. C. dont l'activité s'était ralentie ces derniers mois, va repartir de plus belle et briller d'un éclat nouveau. Une réunion s'est tenue sous la présidence de M. Lacaze, assisté de MM Jacques Trétois, secrétaire, et André Durand, trésorier. La section vient d'être agréé par la Fédération de Tennis de table. Les licences sont déjà entre les mains du secrétaire. Les tables organisées à l'état ne vont permettre l'organisation de coupes, tournois, challenges, championnats, etc...

Tous les membres actifs sont invités à retirer leur carte le plus rapidement possible afin de permettre d'établir un classement en vue des matches officiels.

Une réunion générale aura lieu le premier jeudi de chaque mois.

VICHYBOL
Laxatif doux
LABOR. NÉLIN - CHATEAUXROUX - Yve n° 846, P. 4644

EXTRAIT

des Minutes de la Greffe du Tribunal de première instance de Bergerac

Par jugement contradictoire et définitif rendu le 18 février 1943,

Le Tribunal correctionnel de Bergerac a condamné le nommé :

BACAUD Emile, carrier, en vins à Bergerac, rue Péchadergue,

Né le 31 mars 1890, à Jamillac de Nontron (Dordogne).

A la peine de : un mois d'emprisonnement, cent mille francs d'amende et à l'insertion du jugement par extrait dans les journaux : le *Courrier du Centre*, la *Petite Gironde*, l'*Indépendant* et le *Journal de Bergerac*, sans que le coût de chaque insertion puisse dépasser 250 francs.

Pour délit de hausse illicite commis de décembre 1941 à avril 1942.

Pour extrait certifié conforme délivré à la requête de Monsieur le Procureur de la République.

Le Greffier,
Signé : PASQUET,
Le Procureur de la République,
Signé : LABTIGUE.

Tribunal Correctionnel

Audience du 1^{er} Juillet

Présidence de M. Mariel, président du tribunal ; ministère public, M. Lartigue, procureur de la République.

Affaires de vols. — Le tribunal condamne :

Gabriel Aupetit, 42 ans, ajusteur à Bergerac, à huit jours de prison ; vols divers.

Marie-Julienne Vinterstein, 23 ans, et Cécile Wales épouse Vinterstein, 34 ans, toutes les deux foraines, sans domicile fixe, à un mois de prison chacune pour vol de valiselles, de lard, de saucisson, et défaut de carnet de forains.

Paul Broaner, 23 ans ; Georges Freund, 19 ans, et Michel Freund, 22 ans, tous les trois manœuvres à Bergerac, à un mois de prison chacun, pour vol de bois, outrages à agents de la force publique dans l'exercice de ses fonctions et port illégal de décoration.

Georges Marlin, 24 ans, manœuvre à Bergerac, à un an de prison et 600 francs d'amende pour vol de numéraire.

Jean Roth, 19 ans, manœuvre à Bergerac, à un an de prison pour vols divers à la gare de Bergerac.

Jules Gy, 43 ans, domestique à Gardonne, à 30 jours d'emprisonnement pour vol de vin.

Emile Marvier, 60 ans, domestique à Lamothe-Montavel, à un mois de prison par défaut, pour vol.

Raoul Gouget, 20 ans, et Paul Gouget, 44 ans, cultivateurs à Sainte-Sabine, le premier, à quinze jours avec sursis, et le second, à huit jours avec sursis et 600 francs d'amende pour vol d'une hache.

Antoine Rousseau, 44 ans, employé de culture à Bergerac, à un mois de prison avec sursis, pour vol d'alcool.

Attention aux mœurs. — Six mois de prison sont infligés à Charles Olejniezack, 27 ans, domestique à Fanx.

Nomades. — Antonia Dour, 22 ans, et Marcel Limberger, 25 ans, nomades à Daras (Lot-et-Garonne), sont poursuivis pour défaut de carnet, infraction à assignation de résidence et à la loi du 16 février 1943. La première fera deux mois de prison et le second trois mois.

Affaire de vins. — Iréné Estay, 39 ans, cultivateur à Montcaire ; Pierre Hartané, 81 ans, propriétaire à Vélaines ; Jean de Perronnin, 31 ans, courtier en vins, à Vélaines ; et Henri Buisson, 36 ans, courtier en vins à Vélaines, étaient poursuivis pour tromperie sur la qualité de la marchandise vendue, fausse déclaration de récolte, revendication d'appellation d'origine pour des vins qui n'avaient pas droit à cette appellation.

Sont condamnés : Estay, à 6 000 francs d'amende ; Hartané, à 12 000 francs d'amende ; Jean de Perronnin, à 12 000 francs d'amende.

Buisson est relaxé.

Carte d'identité d'étranger. — Pour défaut de renouvellement, Joseph Jorge, 42 ans, domestique à Capdort, paiera une amende de 200 francs.

Mutilation d'arbres fruitiers. — Pour ce motif, Lucien Cluzeau, 18 ans, cultivateur à Vélaines, est condamné à 300 francs d'amende.

Vente d'opérisifs interdits. — Une amende de 600 francs est infligée à Paulette Cazanière veuve Durand, 32 ans, débitante à Bergerac.

Affaires de coups et blessures. — Sont condamnés à : 300 francs d'amende, Emile Popelle, 30 ans, manœuvre à Vélaines ; André Carle épouse Popelle, 21 ans, sans profession à Vélaines ; Raymond Zimbert, 30 ans, cultivateur au même lieu.

— 300 francs d'amende à Thérèse Berchoue, 18 ans, cultivatrice, et Jérôme Berchoue, 45 ans, cultivateur également à Vélaines.

— 300 francs d'amende à Giuseppe Ghirardo, 54 ans, propriétaire, et Antoine Raynaud, 40 ans, propriétaire, tous les deux à Saint-Aubin-d'Eymat.

— 300 francs d'amende à Alberto Bossé, 31 ans, métayer à Flangeac, et Sadi Weber, 81 ans, cultivateur à Nojaie-et-Clottes.

— 600 francs d'amende à Georges Jannou, 25 ans, maçon à Bergerac, et 200 francs à Hubert Baro, 34 ans, cultivateur à Bergerac.

— 300 francs d'amende à Léontine David épouse Carle, 51 ans, sans profession ; 200 francs à Marie Leppage épouse Berchoue, 42 ans, cultivatrice, et 300 francs à Thérèse Berchoue, 18

ans, cultivatrice, toutes les trois à Vélaines.

Blessures par imprudence. — Berthe Dupuy, 32 ans, domestique à Bergerac, paiera une amende de 200 frs.

Relaxe. — Celestin Dessort, 68 ans, cultivateur à Liorac, poursuivi pour menaces de mort verbales sous conditions, est relaxé.

Etat-civil de la ville de Bergerac

NAISSANCES

Lachman Jacqueline, rue de l'Indépendance.

Dupré Jannine, avenue Calmette.

Le Courtes Monique, de Fommarty Jean, rue Anatole France.

Doquesnoy Mary Françoise, au Petit Clairac.

Nadeau Lucien, Caserne Davout.

Philippe Joséphine, rue Montesquieu.

Allot Michèle, rue du Professeur Pozzi.

Gallet Jean-Claude, rue de l'Indépendance.

Solle Jean-Daniel, av. Calmette.

Lasserre Jacques, de l'Alba.

Raffier Jean-Claude, av. Calmette.

De Roja Christian, id.

Dessalles Jeannine, id.

Durieux Arlette, caserne Davout.

Lebonidier Michel, quai de l'Alba.

Thoumaux Claude, rue des Rois de France.

Farges Claude, avenue Calmette.

MARIAGES

Lacombe Grenier André, cuisinier de Bergerac, et de Nepote Ernestine, sans profession, de Bergerac.

Piétremont Georges, plombier zingueur, de Bergerac, et de Ribe Angèle, sans profession, de Bergerac.

Bernard Paul, garde à la Poudrière, de Bergerac, et de Carpenet Marie, sans profession, de Bergerac.

Misègue Roger, cultivateur, à Lamonzie Montastruc, et de Bernagot Henriette, s. p. de Bergerac.

Laval Jean-Baptiste, employé de commerce, de Bergerac, et de Marie Bruno, s. p., de Bergerac.

Schäfer André, sous-officier des troupes coloniales, de Pngat sur Argens, et de Pierrette Champeaud, couturière, de Bergerac.

Cottetini Maurice, commissaire spécial, de Perpignan, et de Ghiette Étienne, s. p., de Bergerac.

Hernandez Paul, cultivateur, de Saint-Agne, et de Huguette Laval, sténodactylo, de Bergerac.

DÉCÈS

Dournazel Victor, 41 ans, chauffeur, av. Calmette.

Soubzmaigne Etienne, 76 ans, retraité des ponts et chaussées, rue de Reims.

De Solère Julie, épouse de Joseph Jooz, 42 ans, s. p., place Bellegarde.

Lacombe Anne, Veuve de Forcioubaix, s. p. Bd. Chanzy.

Coste Marie-Louise, 79 ans, s. p. veuve Lefebvre, rue du Marchal Pétaïn.

De Longier Anne-Marie, enfant, place Bellegarde.

Lacombe Marie, s. p., 74 ans, veuve de Mianes, à Benlaygues.

Quinon Marie, épouse Hortion, cultivatrice, 28 ans, r. Prof. Pozzi.

Hame de Lacotte Paul, enfant, quai de l'Alba.

Les Spectacles

Théâtre. — Vendredi 9 juillet, en soirée, une seule représentation de la grande féerie franco-espagnole : *Nuits de Barcelonne*, avec Vozquez et ses 15 Diamants noirs. Ses nombreuses vedettes, 3 heures inoubliables et sensationnelles dans une ambiance unique.

Cinéma Cyrano. — Jeudi, samedi, dimanche. *Le Croiseur Sébastopol*.

Cinéma Odéon. — Vendredi, samedi, dimanche. *Edwige Feuillère, Jean Cheyris, dans l'Emigrante* (film interdit aux moins de 16 ans, identité exigée à l'entrée).

CHERCHE à louer urgence année, 2 pièces minimum, ou logement indépendant, dans périmètre de 20 kil. de Bergerac. Ecrire Lacombe, 33, avenue du Président Wilson, Bergerac. 417

Foie, Intestin, reins

Ces organes, dont le bon fonctionnement est capital pour la santé, sont heureusement stimulés par la tisane Vichyflore qui est, à la fois, diurétique, stomacique et doucement laxative. Ajoutons que la tisane Vichyflore se prépare comme une tasse de thé, et qu'elle est de goût très agréable. 11 fr. 90 la boîte. Ties Phies Lab Hélin, Chateauroux. Visa 846 P. 2896

Ce qu'il faut savoir

Offres d'emplois

Quelques emplois de surveillant civil auxiliaire des Etablissements pénitentiaires Militaires à la prison militaire de Mauzac (près de Lalinde) sont offerts aux sous-officiers et caporaux-chefs de l'Armée de l'Armistice démobilités.

Adressez les demandes d'urgence au Colonel commandant la Subdivision Militaire de Périgueux.

— Des emplois de mécaniciens-dépanneurs, tôliers, tourneurs, chaudronniers, ajusteurs, menuisiers électroliers, selliers, peintres, sont offerts aux démobilités de l'Armistice à l'Administration Centrale des P. T. T. à Paris.

Les demandes sont à adresser d'urgence à M. l'ingénieur en chef, Directeur du matériel de transport des P. T. T., Service du Personnel, 19, rue d'Estères, Paris (VII^e).

Les candidats devront préciser la nature de la spécialité choisie et mentionner toutes références permettant de servir de base à l'examen de leur candidature.

Salaires variant de 95 à 105 francs par jour plus allocations familiales. Possibilité d'avancement par concours.

Deuxième répartition de sulfate de cuivre et de soufre.

Le Grlpa informe les viticulteurs de la Dordogne que la deuxième et dernière répartition de sulfate de cuivre et de soufre est actuellement en cours.

Les intéressés doivent s'adresser au distributeur qui leur a déjà livré les produits de la première répartition pour obtenir leur deuxième attribution qui sera égale à :

1 fois 1/2 (150 %) la première pour le sulfate de cuivre et la moitié de la première pour le soufre.

Etant donné l'importance des tonnages de produits cupriques secondaires attribués au département (oxychlorure, ocloiseize, bouillies, stéatite, etc...) les distributeurs sont fondés à imposer aux viticulteurs le 1/4 de leur attribution sous forme de ces produits.

Aucun wagon de sulfate de cuivre du deuxième contingent n'étant encore arrivé il n'est possible, à l'heure actuelle, de servir qu'une partie des viticulteurs, avec les réserves restant du premier contingent et les produits secondaires qui sont en partie arrivés.

D'autre part, une partie importante du soufre du premier contingent n'est malheureusement pas encore livrée.

Un baromètre dans les reins

Celui qui est sujet aux maux de reins, se trouve, comme tous les rhumatisants, douloureusement averti des changements de temps. En prenant aussitôt ses cachets de Gandol, il fera cesser ses douleurs et aidera ses reins à mieux fonctionner. Le Gandol ne fatigue pas l'estomac. La boîte de 20 cachets (pour 10 jours) 19 fr. 80. Ties Phies. Lab. Hélin, Chateauroux, Visa 846 P. 2892.

Foudres, Demi-Muids Cuves, Barriques en lies blanche et rouge

Tonnellerie DE SA CONTE

ROUTES DE POMBOUNE
Tél. 608 BERGERAC Tél. 008
achète tartre blanc et rouge

VOUS QUI DESIREZ

Vendre ou Acquérir Propriétés, Villas, Fermes ou Châteaux

Tous prix, toutes contenance
Une seule adresse :
Cabinet Jean-Ernest CROUZEL,
Membre de la Chambre Syndicale des
Agents Immobiliers, Le Buisson (Dgne).
Téléphone 9.

A VENDRE grande armoire, une table de cuisine ; 1 presseur complet en chêne, vis de 10 cent ; 1 appareil pour pressoir, vis de 12 cent ; 1 tracteur Citroën 15 hp. ; une paire roue de voiture ; 1 pulvérisateur 8 disques. S'adresser Fourneau à Saint-Nazans. 420

ON DEMANDE de placer à la fillette de 12 ans. S'adr bur journal. 421

A LOUER route d'Eymet, 4 cuisines et 4 chambres en mauvais état, grand jardin avec petit cours d'eau. Adresse bur. journal. 414

JARDINIER 40 ans, connaissant toute branche, cherche place à Bergerac. S'adresser au bureau du journal. 416

AFFAIRE de surveillance sans connaissances spéciales. Bons rapports, clients assurés, 80.000. Ecrire Havas, Périgueux, n° 128.

ON DEMANDE à acheter grange Bar et matériel si possible. Dardade, La Brunetière. 403

A VENDRE après décès, enclos Bordeaux-Bergerac, maison 3 pièces, chai, grenier, jardin, terres excellente qualité, bois séparé ; contenance totale 58 ares S'adresser M^{re} BÉTOUS, notaire Port-St-Foy (Dordogne). 405

A VENDRE bel emplacement dans quartier neuf, 65 000. — Jolie maison, 5 pièces, 1 100 m² (libre), bien située. — Autre maison similaire. Maison 5 pièces, 300 m² 250 000 (libre) — Villa 8 pièces, 1 700 m² — 3 pièces, 1 100 m², 400 000. — 2 pièces, 1 500 m² — 4 pièces, jardin — 3 pièces, 3 300 m² — 4 pièces, 1 250 m². — 11 pièces, 1 000 m², petit bois, rivière. — 4 pièces, un hectare. — Bâties propriétés à partir de 200 000 jusqu'à 5 000 000. — Agence BONNAMY, 27, cours d'Alsace-Lorraine, Bergerac. — Occasion : une Moissonneuse-Lieuse 497

A VENDRE cuves en ciment armé Tanneries J. Biney et fils, Caville, Bergerac. 409

MESURAGES, bornages, délimitations de propriétés, levés de plans, nivellements, expertises, etc., études diverses. J. TERRON, ingénieur-topographe, géomètre expert, 21, rue Professeur Pozzi, Bergerac. 400

ÉCHANGERAIS propriété coteaux (8 h 1/2-30 hect.), pour propriété plaine environ Bergerac. S'adresser bur. journal. 387

SUIS ACHETEUR bois d' chauffage. Gassia Marius, Frizonlieux.

SUIS ACHETEUR vins tout de provenance, faire offre à Sicard, courtier en vins, rue de Bordeaux, tél. 812. Bergerac. 250

A VENDRE 2 immeubles usage commercial, dans rue principale, affaires très bien placées. Agence Missègue. 355

LAINE occasion à vendre. S'adresser 5, av. Wilson. 319

L. Dhumerelle & Fils
52, place Gambetta

Transactions Immobilières
Achat et vente de Propriétés
Fonds de Commerce, Industries

Quand on se sent "à plat"

Epuisement physique et nerveux. Surmenage. Affaiblissement des sens. Fatigue hors de proportion avec l'effort fourni. « Trous » dans la mémoire. Insomnies. Irritabilité. Tendance aux idées noires, etc...

Tous ces troubles, de même que les tremblements, la démarche saccadée, la difficulté de la parole, l'émoussement du sens génésique, etc., sont rapidement placés à une sensation de vigueur physique et intellectuelle quand on suit le nouveau traitement magnésien au moyen des Dragées de Magnésie. En même temps, on constate une amélioration générale des fonctions : digestion, circulation, respiration, etc., se traduisant par un retour à la pleine santé. Une brochure explicative est envoyée gratuitement à tous les lecteurs qui en font la demande au Laboratoire D. A. Romon, 30, rue Malherbes, Lyon.

Jambes lourdes le soir

Nombre de femmes se plaignent d'avoir, le soir, les jambes enflées et pesantes. Signalons-leur les gouttes Florides, qui améliorent la circulation et allègent les jambes. Ce remède végétal est excellent contre les ennuis féminins d'origine circulatoire. Précieux notamment entre 40 et 50 ans. Le flacon de gouttes Florides 16 fr. 90. Si vous ne pouvez pas vous procurer les gouttes Florides, faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 90. Ties Phies. Lab. Hélin, Chateauroux. Visa 846 P. 3294.

Etude de M^{re} MÉRIC, avoué à Bergerac

Assistance Judiciaire
Décision du 9 juin 1942

Un jugement a été rendu par défaut, le huit juillet mil neuf cent quarante-deux, au profit de Monsieur Robert-Jean LABEYRIE, cultivateur, domicilié à Lamothe-Montavel (Dordogne), actuellement prisonnier de guerre en Allemagne n° 17 333 stalag VI, Kommando 16, contre M^{re} Monsieur Emilien DUBERNAT, propriétaire, demeurant à Baron, commune de Saint-Genin-de-Prats, pris en qualité de tuteur ad hoc de la mineure Jeanne LABEYRIE, nommée à cette fonction par délibération du conseil de famille prise sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton de Vélaines le vingt-deux avril mil neuf cent quarante-deux ; M^{re} Madame Emilienne FAUCHER, épouse LABEYRIE, cultivatrice, demeurant à Lamothe-Montavel, par le tribunal civil de Bergerac.

Aucune opposition ne sera recevable contre ledit jugement, passé le délai d'un mois à compter de la présente insertion.

Pour extrait. Signé : MÉRIC.

L'Administrateur-Gérant :
R. TAILLANDIER.

HERBORISTERIE S. GÉRAUD-JARDEL

36, rue du Mourier, BERGERAC — Tél. 733

Plantes médicinales — Eaux minérales — Lait concentré — Farines lactées et petits déjeuners. Accessoires pour bébés. — Biberons — Tétines — Culottes caoutchouc — Drap d'hôpital — Alèzes — Pointes. Parfumerie. — Articles d'hygiène et pour malades — Bains — Poires à injection — Pansements. Produits d'entretien. — Eneustiques — Eponges — Alun — Crétyl — Papiers à filtrer. Insecticides — Produits vétérinaires.